



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées,

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la municipalité de Nominingue, lors de la séance du 12 septembre 2022 à 19 h 30, située au 2114, chemin du Tour-du-Lac à Nominingue, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante.

- **Dérogation mineure no. 2022-401 : matricule : 1840-00-1819 (Maison des jeunes):**

- La présente demande vise à déroger à la hauteur de la clôture prescrite au règlement 2012-362 art. 4.17, indiquant une hauteur maximum de 1,2 mètres dans la cour avant réglementaire. Plus précisément, la demande consiste à rendre réputée conforme l'installation d'une clôture de 3 mètres de hauteur, de type clôture « frost » dans la cour avant réglementaire, afin d'assurer la sécurité du public.

Donné à Nominingue, ce 18 août 2022.

Catherine Clermont
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale adjointe de la municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 18 août 2022, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-deux (18 août 2022).
